

21 DEC. 2020

Extrait du registre des délibérations

no 56. 2020

D.R.G.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 11/12/2020

Séance du 16 décembre 2020.

Membres en exercice : 11

L'An Deux Mille Vingt le Seize Décembre à 18 heures

Présents : 9

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Votants : 10

Pour : 10 Contre : 0

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL-MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M.

Abstention : 0

Absents représentés : HOMBERT B procuration à SIEGEL R Absent : NICAISE V

Objet : ADDITIF ET RECTIFICATIF DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXERCICE 2019.

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire Vallée de l'Hérault en date du 20/07/2020 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2019 qui précisait notamment en page 48, qu'un additif serait présenté ultérieurement dès réception des indicateurs de performances des stations d'épuration définis par la Police de l'eau,

CONSIDERANT que ces indicateurs de performance épuratoires pour l'exercice 2019 sont définis et présentés en annexe,

Il convient aujourd'hui de prendre acte de cet additif et de ce rectificatif au RPQS eau et assainissement de l'année 2019 joint en annexe.

Sur le rapport et présentation de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal PREND ACTE.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
Le

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVREUX M.